

Le Kenya : la tension monte

L'annulation de l'élection présidentielle du 8 août au Kenya a ouvert une boîte de Pandore alors que les préparatifs pour de nouvelles élections semblent se heurter à plusieurs défis provenant des partis politiques, de la Commission Indépendante Electorale et de Délimitation des Circonscriptions, écrit Cornelius Adedze.

Lorsque le Président de la Cour suprême du Kenya, M. David Maraga, a lu la décision majoritaire de 4 contre 2 annulant les résultats de l'élection présidentielle du 8 août qui ont accordé la victoire au président sortant M. Uhuru Kenyatta (représentant la *Jubilee Coalition*), nombreux étaient ceux qui ne pouvaient pas croire la décision de la Cour suprême. Qu'une cour africaine ait eu l'audace d'annuler une élection déclarée en faveur d'un gouvernement sortant et qui a été jugé libre et juste par les observateurs internationaux est sans précédent.

« Ce qui s'est passé dans notre pays ne reflète pas l'esprit de la constitution. L'esprit de la constitution n'est pas d'aliéner les droits démocratiques du peuple qui sont garantis dans la constitution » a argumenté le Président Uhuru, avec fureur, et a conclu que « nous avons tout renversé dans ce pays par la décision de quelques juges. Tous les gains ont disparu. Il s'agit d'un coup d'état judiciaire ! »

Raila Odinga, le chef de l'opposition et candidat à l'élection présidentielle du National Super Alliance (NASA) qui a contesté les résultats de l'élection et a présenté une requête à la Cour suprême s'est senti justifié par la décision et a salué la position de la Cour suprême. A son avis, il s'agit d'un jour sans précédent pour les populations kenyanes et, en l'occurrence, les populations de l'Afrique. « Cela indique aussi que l'ère des fraudes électorales tire vers sa fin », a-t-il dit dans une interview.

L'annulation a coupé court aux célébrations des supporters du Président sortant, Uhuru Kenyatta, et aux manifestations des supporters du chef de l'opposition, Raila Odinga. La tenue des nouvelles élections prévues pour le 17 octobre a été reporté au 26 octobre parce que la société française, OT-Morpho, qui a fourni les équipements pour les élections annulées a fait comprendre que les équipements biométriques et de transmission des résultats ne seraient pas prêts aux fins d'usage le 17 octobre.

« Il s'agit des travaux énormes qui ne pourront pas être achevés le 17 octobre » a dit la société dans une déclaration. Cependant, elle a démenti l'accusation de l'opposition suivant laquelle son système a été piraté, en disant que deux audits indépendants qu'elle a effectués n'ont révélé aucune infiltration ou piraterie.

En prononçant la décision majoritaire, le Président de la Cour suprême, David Maraga a déclaré que « les élections tenues le 8 août n'ont pas été organisées conformément à la constitution et la loi applicable. Les résultats sont donc invalides, nulles et non avenues. L'un des juges qui n'étaient pas en faveur de la décision estimait que la plupart des preuves que l'opinion majoritaire a adoptées sont dans une large mesure, non vérifiées et sont aussi en contradiction avec des preuves plus crédibles. En conclusion, JB. Ojwang a déclaré que « J'aurais rejeté dans son intégralité la requête qui nous a été soumise, car elle était dénuée des preuves nécessaires et n'était pas fondée les piliers de la Constitution et de la loi ordinaire... »

La voie a été donc tracée pour des arguments juridiques qui invariablement ont influencé le comportement des gros poids politiques et leurs supporters à la veille de la réorganisation des élections. D'autres controverses étaient la remise en cause du choix du parti d'Uhuru Kenyatta et celui de Raila Odinga seulement pour les nouvelles élections et non pas les autres candidats qui se sont tous présentés

aux élections nationales du 8 août. Les controverses se sont également poursuivies avec la contestation de la date de la réorganisation par Odinga et l'appel à la désignation de nouveaux administrateurs des élections. Le NASA dans un document intitulé « NASA : nos revendications pour les nouvelles élections » a revendiqué, entre autres, une inspection physique des serveurs de l'IEBC, le portail d'accès aux nuages de serveurs et les adresses IP de tous les 20 serveurs.

Les tensions s'élèvent dans l'un des pays africains les plus stables sur le plan économique et politique et tout effondrement aura des conséquences sur la région avoisinante. Non seulement Nairobi, la capitale du Kenya, la plaque tournante économique, mais aussi Mombasa, la seconde plus grande ville et le port, dessert les pays enclavés comme le Sud-Soudan, l'Ouganda, le Rwanda et la RDC. S'il y a une récurrence de la violence postélectorale de 2007, non seulement le Kenya, mais aussi ces pays seront énormément touchés. Au Kenya, l'Organisation centrale des syndicats (COTU) a exprimé ses préoccupations au sujet de la probabilité que l'instabilité de la situation politique effraie les investisseurs et ses corollaires de pertes d'emploi à la veille et au lendemain des élections si des précautions ne sont pas prises. M. Francis Atwoli du COTU a donc lancé un appel aux hommes politiques pour qu'ils acceptent la date de la réorganisation des élections et assurent paix après les élections. Selon les observateurs de l'économie, la controverse électorale assombrit l'avenir du Kenya, la plus grande économie de l'Afrique de l'Est, avec le ralentissement de l'économie après des mois de campagne électorale et l'incapacité de prédire les résultats.

Alliances complexes

Cependant, selon certains analystes, l'écart ethnique qui caractérise les élections du Kenya peut demeurer un facteur important dans la réorganisation. Le Kenya dispose d'environ 40 groupes ethniques dont les cinq les plus importants sont les Kikuyus (22%), les Luhyas (14%), les Kalenjins (13%), les Luos (12%) et les Kamba (11%). Sur les quatre présidents qui ont gouverné le pays depuis l'indépendance en 1963, trois sont des Kikuyu et un est Kalenjin. Outre les allégeances ethniques, les alliances politiques sont aussi des facteurs déterminants comme l'indique l'alliance entre Odinga, un Luo, et l'actuel vice-président, un Luhya, et l'ancien président Mwai Kibaki, un Kikuyu tout comme Uhuru qui a entraîné la défaite de Uhuru Kenyatta à l'issue des élections de 2002. Lors des élections de 2007, Odinga et Ruto se sont unis contre Kibaki et Uhuru, et Kibaki a une fois encore remporté la victoire. Tout comme en 2013, Ruto, cette fois-ci s'est allié à Uhuru Kenyatta comme candidat à la vice-présidence et Uhuru a gagné.

Les accusations liées à la dominance politique des Kikuyu qui se traduit par un contrôle économique et une influence quasi totale dans d'autres domaines sur le plan national ont été instrumentalisées par l'opposition pour rechercher un changement dans la situation des autres groupes minoritaire en commençant par l'accès au pouvoir. Par contre, d'aucuns perçoivent les élections ou la lutte politique comme celle de l'élite kenyane à la recherche du pouvoir, rien d'autre. Une classe qui est restée au pouvoir depuis l'indépendance soit lors du système politique à parti unique soit dans « l'opposition » officielle dans le cadre du multipartisme au cours des deux dernières décennies et demie. Comme l'aurait dit un résident de Nairobi, « ils sont tous les mêmes. Ils ne recherchent que leur propre intérêt. La seule différence est le groupe ethnique auquel ils appartiennent.

Malheureusement, pour les Kenyans, les élections ne semblent pas mettre en jeu les différences idéologiques, la réduction de l'écart d'inégalité parmi les citoyens ou des différents moyens de gouverner le pays afin d'améliorer les conditions socio-économiques étouffantes de la plupart des Kenyans. Avec un taux de chômage avoisinant 40% et 50% de sa population vivant en dessous du seuil de la pauvreté,

surtout les jeunes et les populations dans les zones rurales, le Kenya fait face à une tâche ardue dans la lutte contre la pauvreté endémique et le taux élevé du chômage. Curieusement, ces indicateurs économiques peu reluisants ne semblent pas faire partie des grandes préoccupations et sont passés au second plan alors que la lutte pour le pouvoir politique bat son plein.

Autres résultats

Un autre facteur qui pourrait s'avérer décisif dans la réorganisation des élections serait les résultats des autres élections qui demeurent valides bien que certains font l'objet de poursuite. Au total 120 requêtes électorales ont été soumises après les élections – 15 gouvernorats, 35 députés et 4 sénateurs entre autres. Cependant, sur les 47 gouvernorats en lice, la *Jubilee Coalition* a gagné 31, sur les 47 sénateurs, elle a obtenu 41 et sur les 47 femmes, elle a obtenu 27 et sur les 290 députés, elle a remporté 220 sièges. Le NASA aura une tâche difficile dans ses efforts visant à assurer la défaite de la *Jubilee* au scrutin. Par contre, si les Kenyans veulent clairement rompre avec Uhuru Kenyatta et sa Jubilee Coalition comme d'aucuns le suggèrent, Raila Odinga même, s'il remporte les nouvelles élections, il serait difficile voire impossible de gouverner le pays en tant que gouvernement minoritaire. Uhuru l'a insinué lors des campagnes précédant les nouvelles élections.

Par ailleurs, les nouvelles élections entre Uhuru et Raila continuent la lutte de longue date entre les familles Kenyatta et Odinga depuis l'indépendance lorsque Jomo Kenyatta, le père d'Uhuru et Odinga Odinga, le père de Raila se sont affrontés dans la lutte pour la magistrature du Kenya jeune et indépendant. Odinga qui était au départ vice-président de Jomo Kenyatta l'a délaissé et est devenu son plus grand critique et opposant. Jomo Kenyatta aurait gagné la bataille « entre pères » et gouverné le Kenya jusqu'à 1978 lorsque Arap Moi, son vice-président a pris la relève. Raila doit se sentir destiné à réussir là où le père a échoué tout comme Uhuru se sentirait comme l'héritier de son père, Jomo, pour devenir président et doit une fois encore surpasser Raila comme le père l'a fait face à Odinga Odinga.

De même, le Procureur général, Keriako Tobiko, a ordonné des enquêtes sur les irrégularités électorales pour savoir s'il y a eu des erreurs ou des infractions criminelles commises par les responsables de l'IEBC accusés d'avoir truqué les élections du 8 août. Le NASA insiste que certains responsables de l'IEBC, y compris le directeur général, Ezra Chiloba, doivent être accusés et que de nouveaux agents soient désignés pour gérer les nouvelles élections. Raila Odinga a depuis lors déclaré que si ces changements ne sont pas opérés, il n'y aura pas d'élection. Il a catégoriquement dit que sans ces changements « il n'y aura pas d'élection, car si les Kenyans ne vont pas y participer, elle se tiendra probablement dans une ou deux régions et non dans toutes les régions du Kenya. Il ne s'agira pas donc d'une élection dans l'ensemble de la République du Kenya ».

Le Président Uhuru Kenyatta a, toutefois, écarté toute possibilité de changements électoraux et ne prévoit qu'un boycott des nouvelles élections par Raila Odinga et cela, selon le procureur général, Muigai, ne peut pas invalider les nouvelles élections. Au fur et à mesure que les jours passent avec de plus en plus de controverses, d'aucuns commencent à se demander si les nouvelles élections auront lieu et si la cour la décision du 1^{er} septembre de la Cour suprême n'a pas plongé le Kenya dans un gouffre avec une instabilité probable. Certains analystes politiques estiment que l'impasse entraînerait un accord de partage du pouvoir comme ce qui s'est passé lorsque Raila Odinga a été le Premier ministre du gouvernement dirigé par Mwai-Kibaki. Quel que soit le résultat des présents défis, l'on espère que la situation ne se dégrade.

et ne plonge pas le pays dans un chaos qui pourrait aggraver la situation déjà fragile de sécurité, de chômage et du niveau de la pauvreté parmi la majorité pauvre.

*Cornelius Adedze est rédacteur de l'African Agenda.

Le périple des élections en Afrique : une nouvelle ère de la démocratie et de l'état de droit ?

Les éléments de réflexions du blog de l'ECDPM par Miyandazi, L.

Après la décision de la Cour suprême du Kenya d'annuler les résultats des élections présidentielles du 8 août 2017, le Kenya était devenu le premier pays africain à avoir pris cette décision à ce niveau. Elle peut être perçue comme faisant partie des transitions sans précédent sur le continent depuis les années 60 pour parvenir aux systèmes de démocratie multipartite. En 2016, aucun dirigeant de l'Afrique sub Saharienne n'est parvenu directement au pouvoir par voie d'un coup d'état.

Cependant, est-ce que cette évolution marque une nouvelle ère en Afrique où l'état de droit peut favoriser un vrai changement démocratique ? L'exemple du Kenya suscite de l'espoir et démontre que nous devons concentrer nos efforts sur les cadres politiques et juridiques qui soutiennent les élections.

Evolution des élections africaines en 2017

Le début de l'année 2017 a suscité de grandes attentes des élections africaines. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a aidé avec succès les populations gambiennes à mettre fin au régime autoritaire de Jammeh au pouvoir depuis 22 ans. Par la suite, en Somalie, nous avons assisté pour la première fois depuis des décennies à un transfert de pouvoir relativement pacifique qui a porté Mohamed Abdullahi Farmaajo à la tête du pays pour les quatre prochaines années. Le Lesotho a également élu un nouveau premier ministre, Thomas Thabane, qui a passé deux ans en exil.

Les élections sont d'habitude perçues comme un symbole de la démocratie. Définir la démocratie n'est pas une tâche facile, car bien qu'elle soit fondée sur des principes fondamentaux reconnus, en pratique, elle est très multiforme. Pour les pays africains, le chemin de l'amélioration de la démocratie a été marqué par des luttes et des revers.

Dans les années 80, trois pays africains seulement tenaient des élections multipartites relativement ouvertes. Depuis lors, la situation s'est considérablement améliorée : de nombreux pays africains ont tenu des élections présidentielles (quarante et un pays sur le continent ont organisé des élections entre 2011 et 2012).

Cependant, des présidents sortants auraient remporté 88% des élections. De même, parmi les 54 pays, 19 dirigeants seulement dans 11 pays africains qui ont connu un transfert constitutionnel du pouvoir ont subi une défaite aux élections depuis la fin du colonialisme. D'aucuns ont argué que les dirigeants africains ne font que monter des élections périodiques pour créer une façade de légitimité démocratique. Si c'est la réalité, les avantages en matière de développement semblent loin de se concrétiser.

Le Rwanda est l'un des derniers exemples intéressants. La réélection de S.E Paul Kagame, prolongeant ces 17 ans au pouvoir n'a pas été surprenante, car il est considéré comme très populaire parmi ces citoyens et sur le plan international. La réduction de la pauvreté, l'accroissement du taux d'alphabétisation, l'amélioration du PIB, la reconnaissance des droits des femmes et leur responsabilisation, les initiatives pour les jeunes et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication sont autant de

domaines attribués au leadership de Kagame. Toutefois, le régime de Kagame fait face des critiques croissants pour la violation des droits de l'homme, la censure des médias et l'intolérance envers la dissension politique. Le pays manque toujours une opposition viable, ce qui entraîne une « paix répressive » aux dépens des libertés civiles.

Jusqu'à-là, sur les cinq pays africains qui ont tenu leurs élections cette année, trois ont abouti à un changement de président ou de Premier ministre. Au demeurant, un examen de près montre que même s'il y a un changement de leadership, le pouvoir reste aux mains du parti au pouvoir.

La situation en Angola est le meilleur cas de figure. Lorsque le septuagénaire Dos Santos qui a gouverné l'Angola pendant 38 ans ne s'est pas présenté comme candidat à l'élection présidentielle d'août, d'aucuns y ont vu un signe de changement. Cependant, si João Lourenço (ancien ministre de la Défense) a été déclaré vainqueur, dos Santos compte demeurer le président du parti au pouvoir.

Le Kenya : la carte imprévisible

La décision d'annuler les résultats de l'élection récente au Kenya est complètement différente et soulève une question intéressante plus large : peut-on sauvegarder la démocratie à l'aide des principes de l'état de droit sur le continent ?

Le Kenya a tenu ses élections générales et présidentielles le 8 août. Selon la Commission Indépendante Electorale et de Délimitation des Circonscriptions (IEBC) – l'organe officiel des élections au Kenya, le président sortant, Uhuru Kenyatta, a remporté un second mandat avec 54,27% des voix contre le principal chef de l'opposition, Raila Odinga, qui a obtenu 44,74%.

Plus de 400 observateurs et missions d'observation internationaux venant des Etats-Unis, de l'UE et de l'Union africaine ont noté que malgré certaines irrégularités, les élections ont été largement libres et justes. Toutefois, au même moment, une section de la société civile kenyane a signalé des irrégularités dans les élections. Comme c'est souvent le cas, l'opposition a contesté le processus électoral et surtout les résultats de l'élection présidentielle comme le permet la constitution du pays, en invoquant des irrégularités et des pratiques illégales dans le processus.

Le 1er septembre, soit 14 jours après la requête, dans une première décision de ce genre sur le continent, la Cour suprême du Kenya a déclaré que l'élection présidentielle de 2017 n'a pas été tenue conformément à l'article 4 de la Constitution du Kenya et à trois sections de la loi électorale. Elle a ordonné de nouvelles élections dans un délai de 60 jours après la décision.

La décision de la cour a lié l'état de droit au principe d'une société démocratique. C'est la première fois qu'une Cour suprême africaine renverse la victoire d'un président sortant. Comme c'était une situation sans précédent, les Kenyans et le monde sont soucieux de voir comment la situation va évoluer et ses implications pour les processus électoraux. Beaucoup espèrent quand même que les nouvelles élections ne soient pas entachées par la violence comme c'était le cas pendant trois sur les quatre dernières élections au Kenya, surtout les élections de 2007-2008 qui ont occasionné 1,100 décès et 650 000 déplacés.

Un précédent ou une situation unique ?

Les élections à surveiller dans les prochains mois sont celles du Liberia en octobre et de la République Démocratique du Congo où l'on attend la détermination d'une date définitive cette année. Le ministre du Budget a récemment annoncé que le pays ne serait pas en mesure de prendre en charge le coût des élections.

La vague d'élection qui se déroule en Afrique en 2017 soulève des questions au sujet du degré d'enracinement de la démocratie sur le continent. Une leçon à tirer de l'exemple du Kenya est la réussite des élections et la possibilité de recours judiciaire sont liées dans le processus à long terme, qui comprend l'amélioration des constitutions et un système judiciaire solide.

Les points de vue exprimés dans cet article sont ceux de l'auteur et ne sont pas nécessairement ceux de l'ECDPM.